

Valérie :

- Relancer les élus pour que quelques uns puissent être présents sur le stand
- Faire tract à distribuer dans les écoles et crèches
- Voir avec Florent mise à disposition du matériel pour les 2 animations du 7 mai (2 barnums, 3 tables, 2 ou 3 bancs ou 2 chaises). Voir si estrade possible pour le karaté le 4 juin.
- Voir Manue pour la vitrine réfrigérée

Chemins / Mobilité douce

> Plusieurs testent des chemins (à pieds ou à vélo) pour relier nos différents villages, un point sur les différentes possibilités sera fait lors du prochain rdv

> Lorsque nous aurons défini des circuits, les membres du CP testeront ensemble et valideront les itinéraires avant d'en faire la promotion en organisant des petites randonnées avec les habitants (mettre Florent dans la boucle à ce moment)

Embellissement

> Voir comment on s'organise, comment on peut impliquer les habitants dans l'embellissement de leur village ?

> Valérie doit se rapprocher de Christophe et des maires délégués pour trouver des zones où pourraient être plantés des arbres ou arbustes fruitiers => un rdv est prévu avec Christophe courant mai.

> Réfléchir à proposer des ateliers « plantation » avec Jean Michel lors du marché .

Tiers lieu

Pour avancer dans ses réflexions, le groupe de travail « tiers lieu » se réunira le 5 mai à 9h30 à Ecos.

La participation des membres du CP est souhaitée. Le compte rendu de ce groupe de travail sera transmis à tous pour information.

Déchets

Michèle propose d'organiser des sorties nettoyage des bords de routes et des chemins => se rapprocher de Véronique qui avait amorcé des démarches auprès de l'école d'Ecos.

Pacte pour la Transition

Suite au rendez-vous préalable à la signature du pacte qui a eu lieu le 18 janvier 2022, l'association Alternatiba à laquelle nous avons présenté les 13 mesures retenues pour Vexin-sur-Epte, a demandé à ce que les citoyens et le conseil participatif puissent suivre la mise en place de ces mesures.

Les membres du CP seront donc conviés en janvier 2023 pour le bilan sur l'année écoulée.

Un point d'étape sera fait par Valerie lors du conseil participatif du 24 juin 2022.

Ci-joint pour information les mesures retenues pour VSE et le lien qui vous en dira plus sur ce Pacte <https://www.pacte-transition.org/#pacte>

Prochain conseil le vendredi 27 mai 2022 à 20h
(Lieu à confirmer 1 semaine avant)

| Commission concernée : | Pacte pour la transition : 13 mesures (n° et niveau) retenues : | Présentation au conseil municipal 30/06/2021 |
|---------------------------------------|---|--|
| Conseil participatif | <p>1 28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.</p> <p>Niveau 2 : Développer la co-construction des politiques locales. Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.</p> | <p>Mise en place d'un Conseil Participatif en octobre 2020 / 40 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> > sondage des citoyens pour l'amélioration de la communication à VSE > recensement des besoins en parcs vélos dans nos villages > rencontre avec les maires délégués pour choisir 1 emplacement à fleurir dans chaque village > aujourd'hui 4 sous groupes travaillent sur différents thèmes : tri/déchets, marché/maraîchage, embellissement des espaces publics, tiers lieux |
| Finances | <p>2 11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.</p> <p>Niveau 1 : Fixer des objectifs ambitieux et partagés de transition énergétique à l'aide des référentiels Climat Pratic et Cit'ergie pour les plans climat ou Destination TEPOS, tout en soutenant les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne. Mettre en place un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique.</p> | <p>Réflexion menée sur une démarche territoire à Energie positive :</p> <ul style="list-style-type: none"> > vérification des contrats d'énergie des bâtiments communaux > travail à mener sur le groupe scolaire d'Ecos > interventions sur l'éclairage public : horloges astronomiques, ampoules à led pour les candélabres |
| Cadre de vie / Bâtiments | <p>3 25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.</p> <p>Niveau 3 : Faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun pourra être accompagné dans la transition numérique. Former les agents d'accueil de la commune à l'aide au numérique pour toutes les démarches administratives, à destination de : personnes âgées, SDF et grands exclus, familles en difficultés, travailleurs pauvres, demandeurs d'emploi et jeunes en insertion. Cet accompagnement effectué dans le respect des personnes doit aussi leur donner accès par formation-action à une certaine autonomie et appropriation des outils dont ils ont besoin.</p> <p>Créer un « pack de services numériques » (matériel, fournisseur d'accès Internet, accompagnement) à destination des publics les plus éloignés du numérique, et aux conseillers/médiateurs accompagnant ces publics. Par exemple, permettre à chacun et chacune d'avoir un ordinateur, en participant à des réseaux de réemploi et en favorisant le reconditionnement des ordinateurs.</p> | <p>Élargir l'accès au numérique pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Déjà en place dans certains espaces publics : France services, médiathèque... > réflexion sur la création d'un pack de service numérique qui favorise le reconditionnement du matériel numériques. |
| Péri scolaire / Attractivité | <p>4 07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.</p> <p>Niveau 1 : Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne</p> | <p>Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Groupe de travail mis en place dans le cadre du projet de territoire pour rediscuter nos exigences envers notre fournisseur actuel en liaisons froide > « midi sans gâchis » action mis en place par le pôle scolaire |
| Cadre de vie / Voierie | <p>5 15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.</p> <p>Niveau 1 : Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...)</p> | <p>Donner la priorité aux mobilités actives dans l'espace public (marche/vélo)</p> <ul style="list-style-type: none"> > projet d'implantation de parcs à vélos dans les 14 villages (mené par le conseil participatif) > réflexion sur un parcours vélo qui relierait plusieurs villages en utilisant des portions des circuits rando existants |
| Attractivité / Cadre de vie bâtiments | <p>6 05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.</p> <p>Niveau 1 : Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.</p> | <p>Mise en avant des producteurs locaux et circuits courts</p> <ul style="list-style-type: none"> > redynamiser le marché mensuel d'Ecos > réflexion sur un marché à Tourny > possibilité d'ouvrir une AMAP avec Charlotte du Mesnil Milon. |
| Cadre de vie / Bâtiments | <p>7 03. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.</p> <p>Niveau 1 : Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.</p> | <p>Mener une politique de sobriété énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > audit énergétique des bâtiments communaux réalisé en interne avec l'expertise de l'ADEME (mise à disposition d'un logiciel) > changement et/ou équipement d'horloges astronomiques (subventions Siège 27)=> harmonisation des éclairages de nuits > remplacement des ampoules des candélabres de plus de 10 ans par des ampoules à led (phasing annuel) |
| Cadre de vie / Bâtiments | <p>8 10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.</p> <p>Niveau 1 : Donner l'exemple dans les services de la commune : Développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.</p> | <p>Developper une gestion transparente de l'eau au sein de VSE</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place des récupérateurs d'eau sur certains bâtiments communaux (arrosage, lavage...) > sensibilisation des citoyens sur l'économie de l'eau (article, conférence...) > Audit des sources de VSE (fait) |
| Population / Social | <p>9 12. Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.</p> <p>Niveau 1 : Créer ou renforcer une structure ou un service d'information et d'accompagnement des ménages et des professionnels à la rénovation énergétique. Mettre en place les compétences qui permettent que la structure soit en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles</p> | <p>En lien avec SNA, Accompagnement des administrés dans leur projet de rénovation énergétique (SARE)</p> |

| | | | |
|---|----|---|---|
| PLU | 13 | <p>13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.</p> <p>Niveau 1 : Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".</p> <p>Assurer une formation des services de la commune sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.</p> | <p>Mettre en place un Plan Local d'Urbanisme qui préserve notre ruralité, et réponde aux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Construction durable et matériaux locaux. > Qualité architecturale > Limiter la consommation d'espace et d'artificialisation des sols > Mixité sociale > Préservation de la biodiversité > Parcours résidentiel, qui permette à tous de se loger (jeunes, seniors) et de rester sur le territoire |
| Attractivité / Cadre de vie bâtiments | 10 | <p>31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.</p> <p>Niveau 1 : Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources.</p> | <p>Mise à disposition d'espaces communaux pour des initiatives associatives et citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > pour rappel maintien d'au moins un espace communal par village, plus réflexion sur des lieux spécifiques : > Tiers lieu (conseil participatif et élus) > transformation d'une église en lieu culturel > création d'un espace Co-working |
| Finances | 11 | <p>02. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.</p> <p>Niveau 1 : Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.</p> | <p>Financer les projets communaux avec des banques éthiques</p> |
| PLU / Attractivité | 12 | <p>06. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.</p> <p>Niveau 1 : Sécuriser l'existant : geler la constructibilité des espaces verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel. (à valider ?)</p> | <p>Installation de nouveaux paysans maraîchers pour une nourriture locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> > recensement des terres communales =>rien > toujours en recherche de terres maraîchères, dans le domaine privé. > une fois les terres trouvées prendre de contact avec Terres de lien pour l'installation d'un paysan sur le territoire de VSE |

